

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2016

Présent-e-s :	M. Joël FRAUENFELDER, Président
	Mme Nathalie VON GUNTEN, Vice-présidente
	M. Eric BAIER
	M. Rocco DE LUCA
	M. Samuel DUNANT
	M. Andrea FOSSATI
	M. Nicolas FOURNIER
	M. Yvan GUILLAUME
	Mme Antoinette HOFER
	M. Roger JACCARD
	M. Jean-Claude KORMANN
	Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme Kaya PAWLOWSKA
	M. Jean Carlo TABOADA
	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M. Didier VATTER
	M. Maxime WALDER
Excusé-e-s :	M. Florian DUMALLE
	M. Guillermo Orestes SIRENA
Conseil administratif :	Mme Dinh Manh UONG, Maire
	Mme GABUS-T HORENS, Conseillère administrative
	Mme Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M. Eric KUNZ, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016
3. M 730 – Prestation de serment de Mme Elisabeth Uldry Frossard en remplacement de M. Marcello Tedeschi
4. Répartition des Conseillers municipaux au sein des commissions municipales et des institutions communales ou intercommunales
5. Communications du Bureau
6. Communications des commissions
7. Communication du Conseil administratif
8. Local de vote : Election du/de la Prédident(e), du/de la suppléant(e), du/de la Vice-Président(e) pour 2017
9. DM 725 – Présentation du projet de délibération concernant le changement des fenêtres de la mairie et de l'ancienne école et travaux divers
10. Rapport de la commission (CAD) pour le Conseil municipal du 27 septembre 2016 - Pétition du 2 juin 2016 sur les zones réservées
11. DM 731 – Présentation du projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2017 et le budget des investissements 2017 - fixation du centime additionnel
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

M. Joël Frauenfelder ouvre officiellement la séance du 27 septembre 2016 du Conseil municipal de Confignon et souhaite la bienvenue aux habitants de Confignon qui nous font l'amabilité d'écouter les débats. Il informe que MM. Dumalle et Sirena se sont excusés. Deux points supplémentaires seront rajoutés à l'ordre du jour et le Président propose de demander votre accord pour les intégrer. Le premier point, la DM 732, concerne l'achat pour les services extérieurs de nouveaux véhicules. Le Président demande qui est d'accord pour l'intégrer. **A l'unanimité des 14 présents, ce point est ajouté à l'ordre du jour et devient le point N° 12.** Puis, le Président demande si la motion PDC reçue ce matin, concernant le rapport des Evaux pouvait également être ajoutée à l'ordre du jour. Il fait cependant remarquer que vraisemblablement peu de personnes auront lu l'audit lui-même (de 60 pages) et qu'il lui semble plus judicieux de l'avoir lu pour traiter cette motion dans les règles. Il pose donc la question de savoir qui voudrait la voter ce soir : **avec 5 oui, 8 abstentions et 1 non, la motion sera traitée à la prochaine séance du 8 novembre.**

1. **Approbation de l'ordre du jour modifié par l'ajout de la DM 732**

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires, l'ordre du jour modifié est donc accepté à l'unanimité des 16 membres présents.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016**

Page 20, dernier paragraphe : Mme Gabus-Thorens « ...avec un droit réel inscrit au RF, le droit d'emption.... »

Page 22, point 13, 5^e paragraphe : Mme Gabus-Thorens « ...autorisation pour les lignes de lumière... »

Le procès-verbal du 21 juin 2016 est, sous réserve de ces modifications, adopté à la majorité de 16 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

3. **DM 730 – Prestation de serment de Mme Elisabeth Uldry Frossard en remplacement de M. Marcello Tedeschi**

Le Président introduit Mme Elisabeth Uldry Frossard qui remplacera M. Marcello Tedeschi. Il passe ensuite à la lecture de la formule consacrée à l'issue de laquelle, elle devra répondre « je le jure ou je le promets » en levant la main droite.

Mme Uldry Frossard se lève et dit : « Je le promets ». Le Président en prend acte et lui souhaite la bienvenue dans ce conseil municipal.

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MADAME ELISABETH ULDRY FROSSARD

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 8 août 2016,

Vu la démission de Monsieur Marcello TEDESCHI, Conseiller municipal (PDC),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Monsieur Joël FRAUENFELDER, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 27 septembre 2016 à l'assermentation de Madame Elisabeth ULDRY FROSSARD, nouvelle Conseillère municipale (PDC).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Madame Elisabeth ULDRY FROSSARD.

La Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

4. Répartition des Conseillers municipaux au sein des commissions municipales et des institutions communales ou intercommunales

M. Kormann indique qu'il est de tradition que les nouveaux élus prennent quelques instants pour se présenter.

Mme Uldry Frossard est arrivée à Confignon en 1988 à l'âge de 20 ans. Elle a 5 enfants et travaille à la Direction générale de l'agriculture et de la nature, division finances. Elle est ravie de remplacer M. Tedeschi et de rejoindre le CM pour défendre les intérêts des villageois et des Confignonais.

Le Président passe ensuite à la répartition des conseillers au sein des commissions et des institutions communales. A priori, Mme Uldry Frossard reprend simplement les charges de M. Tedeschi, à savoir le Fonds de mise en valeur, la présidence de la culture et une participation à la commission des constructions.

M. Guillaume confirme que Mme Uldry Frossard reprend, en tant que membre, la Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV), en tant que présidente, la Commission de la culture et des espaces publics (CCEP) et en tant que membre le Fonds de mise en valeur des espaces publics.

Le président pose alors la question rituelle de savoir qui approuve ce choix.

A l'unanimité, ce choix est approuvé.

5. Communications du bureau

M. Frauenfelder fait un appel pour le partage des photos de la sortie du CM dans le Val de Travers. Il remercie encore l'Administration et M. Kunz pour l'originalité de ce voyage qu'il a personnellement beaucoup apprécié. Pour ceux qui ont pris des photos, on pourrait faire une mise en commun des photos en les envoyant à Mme Claret pour faire un album.

Le Président transmet ensuite une demande de l'ensemble du bureau pour une modification d'horaire du CM. Pour sa part, il a constaté que les séances finissaient souvent tard avec des participants fatigués. La proposition est donc faite de commencer plus tôt et de faire une pause à mi-parcours. Il soumet la proposition de commencer à 19h30 ou 20h00, faire une pause après 1h30 et de recommencer ensuite.

Mme Hofer demande à séparer les deux propositions : 1) commencer plus tôt et 2) faire une pause.

M. Taboada n'est pas contre le fait de faire un essai, il rappelle simplement que parfois des Confignonais viennent nous voir et que la gestion de ces présences sera difficile à assurer lors des pauses. Commencer plus tôt, pourquoi pas, mais l'idée de la pause sera peut-être difficile à organiser, surtout lorsque, comme aujourd'hui, nous avons des habitants de Confignon qui assistent à la séance du CM.

M. Jaccard pense qu'il faut tenir compte des personnes qui travaillent hors du canton. Ils devront quitter leur travail plus tôt, si contractuellement cela est possible, et ne finiront pas forcément plus tôt. Commencer à 19h30 au lieu de 20h30, il y aura selon lui peu de bénéfice à en retirer. Son premier argument est qu'il y a des gens qui travaillent hors canton et que les déplacements dans cette tranche horaire sont extrêmement difficiles tant par la route que par le train. Pour sa part et pour ces raisons, il s'oppose à ce que le CM débute avant 20h30.

M. Dunant relève que si cela part d'une bonne intention, l'idée de la pause serait plutôt à mettre à la fin du débat. Mais personnellement, il est plutôt favorable à des séances d'un bloc qui permettent de rester dans la dynamique des débats, ce qui est profitable pour tout le monde.

M. Kormann rappelle que l'on a déjà fait plusieurs fois des séances avancées lorsque des experts viennent faire une présentation. Cette plage de temps de 19h30 à 20h30 est utilisée assez fréquemment et qui donc disparaîtrait avec cette proposition.

Le Président passe alors au vote et retient la proposition de **Mme Hofer** de le faire en 2 temps. Il demande qui est d'accord de commencer plus tôt, soit à 20h00 ? Puis à 19h30 ?

Le vote pour un début de séance à 20h00 recueille 8 oui, 5 abstentions et 3 non.

Le vote pour un début de séance à 19h30 recueille 7 oui, 1 abstention et 9 non.

M. Frauenfelder conclut que la proposition de commencer à 20h00 est acceptée. Il pose alors la question de la pause.

A l'unanimité, la proposition d'une pause à mi-séance est rejetée.

6. Communications des commissions

▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Baier informe qu'il y a eu une séance le 30 août. Les pétitionnaires ont été auditionnés sur les zones réservées. Il parlera de ce point plus tard selon l'ordre du jour (point 10).

M. Baier fait ensuite une annonce pour la CAD, la prochaine séance aura lieu à 19h00.

▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme Pawlowska informe que la commission s'est réunie le 6 septembre et a fait le bilan des activités du premier semestre 2016. Il a été question des succès et des échecs, puis la commission a réfléchi au programme culturel de l'an prochain qui est assez semblable à celui de cette année.

▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. Guillaume annonce que la commission ne s'est pas réunie.

▶ Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 13 septembre. Cette séance a traité de deux points :

- l'établissement de l'analyse du dossier de la rénovation des fenêtres de la mairie qui avait été renvoyé en commission lors du CM du mois de juin. Le CM a reçu un rapport qui relate le préavis favorable de la commission, pris à l'unanimité, pour la tenue de ces travaux
- l'autre point consiste en l'établissement de la feuille de route au sujet du programme d'équipement du nouveau quartier des Cherpines, avec le concours de Mme Canal. Nous sommes d'ailleurs arrivés au bout des points de cette feuille de route dévolus à cette commission.

▶ Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie le 20 septembre pour traiter du même sujet qu'est le changement des fenêtres. La commission a préavisé à l'unanimité la tenue de ces travaux.

▶ Commission sociale, logement et communication (CSLC)

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 6 septembre avec pour objet les objectifs de la commission pour la législature 2016-2017, avec un projet de promotion citoyenne qui permettrait à la commune d'accueillir les jeunes citoyens qui passent leurs 18 ans, s'agissant d'un élément majeur dans leur responsabilité politique. D'autre part, une information sur le fonctionnement du service social a été faite, s'agissant de l'engagement d'une nouvelle personne en aide à Mme Elena Giario.

▶ Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 31 août. Elle a parlé des inscriptions pour l'année en cours. La crèche est quasiment pleine et comme ont pu être

récupérées un certain nombre de places auprès des communes avoisinantes, la liste d'attente a beaucoup diminué. Il reste entre 25 et 30 enfants en liste d'attente, au lieu des 50 habituels.

Le rapport du SASAJ a également été discuté. Le SASAJ, c'est le service d'accueil et de surveillance des lieux de placement. Toutes les crèches sont soumises à un rapport biannuel, au cours duquel une personne vient pour des contrôles de sécurité, de confort des enfants, ainsi que pour évoquer tout problème d'éducation en général. Si elle en parle ici, c'est qu'une des remarques soulevées était que le matériel devient désuet. Il faudra donc songer à le remplacer et à mettre en conséquence ce point dans le budget 2018.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que le 12 septembre 2016, la commission a traité de la gestion courante des immeubles et de l'attribution des logements. Elle a procédé à la validation d'un nouveau règlement d'attribution. Au fond, les critères restent les mêmes, mais du point de vue de la forme, il fallait créer un nouveau règlement qui sera consultable sur le site de la commune.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay annonce que le Bureau s'est réuni pour le budget 2017. Lors de ce Bureau les comptes ont été retravaillés de manière à mettre un peu d'ordre dans l'affectation des natures. Dans le cadre de ce budget, il a aussi été envisagé de prévoir un coût en relation avec le remplacement du directeur, notamment de contacter un mandataire pour répondre aux points soulevés par la Cour des Comptes. Il faut souligner que ce budget n'a pas été impacté négativement par ces coûts.

Une autre rencontre a pris place le 28 août afin de préparer la fin de la relation de travail du directeur. Ce dernier était jusqu'à présent en maladie. Son délai de protection étant dorénavant échu, il a été contacté dans ce cadre.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV s'est réuni le 19 septembre dans le cadre du budget. Le Conseil a décidé de poursuivre la mise en place des mesures d'économies d'énergie. Dans ce cadre-là, il a accepté une somme de Fr. 18'000.- qui a été ajoutée au budget 2017, afin de procéder au remplacement des ampoules pour les ateliers et les bureaux. Le Conseil a donc validé cette mesure.

▶ **Commissions réunies protocole d'accord Cherpines**

M. Taboada informe qu'une réunion a pris place le 12 septembre pour demander qu'une présentation de ce protocole d'accord dans le cadre du développement du quartier des Cherpines entre la commune et deux promoteurs, soit faite. Ce protocole a pour but de discuter avec les futurs promoteurs, des échanges de « bons procédés », du droit de préemption contre la possibilité d'acquérir un 10% des terrains qu'ils pourraient être amenés à acheter. Cette séance avait pour objectif que l'avocat qui défend les intérêts de la commune puisse expliquer les points techniques de ce protocole. Le travail va continuer dans cette commission réunie et les trois commissions qui doivent traiter ce sujet seront convoquées prochainement.

7. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** commence par une communication concernant les chiffres des restaurants scolaires. Cette année, il y a un peu moins d'enfants sur les deux écoles, car beaucoup des enfants des familles de Cressy ont grandi et se retrouvent au Cycle d'Orientation. Malgré cela, au mois de juin, lors des inscriptions aux cuisines scolaires, une augmentation de l'ordre de 10 à 20% de ces inscriptions a été constatée. Le nombre d'enfants présents à Confignon sur l'année 2015-16 s'élevait en moyenne à 99 par repas, alors qu'ils sont cette année 109 enfants inscrits. Pour Cressy, on passe de 99 à 116. S'est donc posée la question de savoir s'il fallait embaucher une personne, car à Cressy, une 3^e salle a dû être ouverte pour les plus grands. Il a été décidé d'attendre pour voir si perdurait un delta entre les inscriptions et les enfants qui venaient vraiment. Entre-temps, une personne a été prise avec un contrat à durée déterminée pour 2-3 mois, avant de décider. **M. Frauenfelder** souhaite ajouter que ce point du bruit est loin d'être anecdotique, il a vu des gamins refusant d'aller au repas à cause de cela.
- Pour la crèche, la liste d'attente s'est réduite, comme précédemment annoncé.
- Le CA a décidé d'une aide d'urgence à verser à « La chaîne du bonheur » en faveur de l'Afrique et en lien avec les problèmes de dérèglement climatique. Il a été versé Fr. 1.- par habitant, soit Fr. 4'500.-.
- Il y a actuellement une exposition de patchwork à l'annexe de la Mairie qu'il vaut la peine de visiter.
- Enfin, elle attire l'attention de tous sur la conférence historique, prévue le 19 octobre 2016, à l'occasion du 200^e anniversaire de l'entrée des Communes-Réunies dans la Confédération. **M. Guillaume Chenevière** et **Mme Lachavanne** feront une sorte de conférence à deux voix, ces personnes ayant des positions différentes sur l'histoire de Genève.

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** informe d'un dépassement du budget de fonctionnement à hauteur de Fr. 32'000.-. Ceci a un rapport avec les travaux de la route de Sorat. Ces travaux sont effectués par le canton et avaient pour but de refaire le revêtement de cette partie de route avec un matériel phono-absorbant. Seulement dans le cadre de cette opération, la commune est responsable de l'entretien des conduites et des bouches d'égout et ces travaux-là sont à la charge de la commune selon le canton.
- S'agissant des zones bleues, l'enquête publique démarre ce jour avec parution dans la FAO. Comme d'habitude, il faut compter le délai de 30 jours pour d'éventuelles oppositions, ce qui nous amène au 27 octobre. Il faut encore préciser qu'il y a eu un retard, car d'abord annoncée en août. De fait, lors du dépôt de l'autorisation, il s'est avéré que le Département de l'économie avait souhaité des compléments d'informations sur cette zone bleue en relation avec les commerces qui se trouvent dans notre projet Village/Cressy. Ces demandes ont fait l'objet de réponses de Bernex et de Confignon, d'où un certain retard.
- Concernant les travaux des locaux du service extérieur du CIV, ils sont maintenant terminés. Les meubles sont attendus et un déménagement du service extérieur interviendra sous peu.
- Les travaux du Chemin des Hutins se sont bien déroulés, tout est terminé et le marquage définitif sera effectué d'ici 15 jours.
- Des travaux ont été effectués au niveau du préau de l'école de Cressy pour réparer les détériorations du béton afin de prévenir les problèmes d'infiltrations.

- Enfin, suite à la demande des parents, un éclairage plus adapté a été mis en place au niveau du passage piétons de l'école de Cressy.

M. Taboada se déclare très surpris du dépassement de Fr. 32'000.- sur une route, pour des éléments qui existaient au préalable. Il trouve un peu léger de la part de l'Etat de venir voir la commune pour annoncer des dépassements sur des rehaussements de grilles faisant partie d'un projet qui a été déposé et que l'on nous a présenté. Ce dépassement est très important par rapport au budget voté à l'époque. Il aimerait donc que ce sujet-là soit renvoyé pour que l'on explique comment il se fait que l'Etat revienne à la commune pour nous raconter une belle histoire comme celle-là. Il aimerait savoir s'il s'agit de travaux qui ne pouvaient pas être vus à l'époque et il aimerait que ses autres collègues soutiennent sa demande.

Mme Jay veut juste préciser qu'il n'y a pas de budget attribué ; il s'agit simplement de travaux qui devaient être effectués en 2017 et qui ont été avancés, mais dont la charge nous incombe.

M. Taboada répond qu'alors il ne s'agit pas de dépassement et qu'il ne voit pas pourquoi il nous est réclamé un montant aujourd'hui, si cela concerne 2017. Il pense qu'il ne sert à rien de faire un débat ce soir, mais il s'interroge sur le pourquoi et le comment de cette rallonge. S'agissant d'éléments techniques, il serait bienvenu que l'on puisse présenter dans la commission des constructions, les raisons pour lesquelles ces travaux prévus en 2017 doivent être pris en charge tout de suite.

M. Kormann constate qu'en l'état, il n'y a pas beaucoup d'éléments et que d'autre part, ce genre de situation nous est déjà arrivé. Le canton s'occupe des routes et la commune doit prendre une partie des travaux à sa charge.

M. Taboada constate qu'en l'occurrence il s'agit d'un dépassement et qu'on ne nous demande pas notre avis. On nous envoie une facture, mais « Qui commande, paie... »

M. Kormann répond qu'il s'agit alors d'un problème financier et non technique, donc relevant de la commission des finances.

M. Uong voudrait revenir sur le terme employé de «dépassement » qu'il faut entendre comme un montant que l'on pas prévu dans le budget de fonctionnement. Par rapport au budget de fonctionnement global, il s'agit bien ici d'un montant non prévu.

M. Taboada est d'accord de traiter ce point en commission des finances. L'explication n'est ni claire, ni convaincante, car soit il s'agit d'un dépassement sur des travaux prévus, soit il s'agit de travaux décidés par l'Etat et dont la clé de répartition prévoit que la commune doive en assumer une part. Ce n'est cependant pas à l'Etat de décider à quel moment on doit le faire ; nous avons une séparation commune/canton et si le canton veut faire des travaux, il doit venir nous en parler. Surtout au vu de l'importance de la somme.

Communications de M. Uong

- **M. Uong** souhaite informer sur les travaux des panneaux photovoltaïques installés à l'école de Cressy, suite au vote du crédit du CM. La période des vacances a été mise à profit pour mener à bien ces travaux. Par ailleurs, il rappelle que le CM a aussi voté un crédit qui va permettre d'encourager les particuliers à installer aussi de tels panneaux. L'étape suivante pour le quartier de Cressy serait de profiter du dynamisme de ce projet pour lancer une campagne de sensibilisation avec Bernex en direction des habitants et des coopératives, et les encourager à participer à leur niveau.
- Concernant le plan de site du Vallon de l'Aire, les quatre communes (Onex, Bernex, Perly-Certoux et Confignon) ont envoyé, avant l'été, un courrier au Service des monuments et des sites de l'Etat pour lui demander de lancer la procédure devant permettre de créer un plan de site pour ce périmètre. Le CA a reçu la réponse de ce service qui affirme sa volonté d'accompagner les communes dans ces démarches. Reste à savoir qui sera l'initiateur de ces démarches, car il y a bien sûr la question financière derrière. Selon la

réponse, ce sera l'Etat ou alors les charges retomberont sur les communes, en partie ou en totalité. Nous allons donc suivre ce sujet de très près.

- Quartier des Cherpines : concernant le plan directeur de zone industrielle, l'enquête publique s'est achevée le 14 septembre 2016. Pour le premier plan localisé de quartier relié aux Cherpines, qui concerne plutôt la commune de Plan-les-Ouates, l'enquête technique a débuté courant août. Pour l'étude de densification des Cherpines, celle-ci a débuté fin juillet et les premières séances avec la participation des deux CA de PLO et Confignon + des représentants de propriétaires et des associations + des représentants des commissions d'aménagement auront lieu aux salles communales respectives dans les prochains jours. La première séance aura lieu vendredi 30 septembre, ici à la salle communale pendant toute la journée. Le résultat de cette étude est prévu pour janvier 2017.
- La campagne de distribution des poubelles vertes, lancée par le canton avec la participation des communes, a été lancée au mois de septembre. Dans la commune, une distribution porte à porte sera assurée par des étudiants pendant tout le mois d'octobre et pour chaque ménage. 1000 poubelles vertes ont été réservées. En novembre, il est aussi prévu des stands à la sortie des écoles pour rappeler l'usage de ces poubelles vertes.

M. Fournier intervient peut-être un peu tard pour demander s'il n'aurait pas mieux valu officialiser le renvoi en commission des finances du dépassement des Fr. 34'000.-, car il n'a fait l'objet d'aucun vote.

M. Frauenfelder juge à son sens que cela n'est pas nécessaire dans la mesure où **M. Taboada**, en tant que président, le rajoute à l'ordre du jour de sa commission.

M. Taboada rappelle que ce dépassement sera traité au mois de mai dans le cadre des comptes et qu'il sera voté ou pas par le CM à ce moment. Pour sa part, il veut simplement avoir une information et il précise que le dépassement ne sera pas traité en tant que tel.

Le Président estime que le vote n'est donc pas nécessaire.

M. Taboada aimerait demander à **M. Uong** si les panneaux solaires installés sont bien des panneaux européens, vu que le CM était d'accord pour payer Fr. 50'000.- de plus pour cela. Il aimerait connaître le nom du fournisseur choisi.

M. Uong confirme que cette demande a déjà été répétée plusieurs fois et transmise au mandataire. Elle figure également dans les crédits votés et il va se renseigner pour obtenir le nom de l'entreprise qui a fabriqué les panneaux.

M. Taboada pense que pour la commune, c'est important d'avoir cette certification européenne dans ce projet.

Mme Hofer souhaite poser la même question que **M. Fournier** tout à l'heure.

M. Fournier croit savoir que la commune de Bernex et le CM de Bernex n'avaient définitivement validé le crédit d'investissement pour ces panneaux que la semaine passée, alors que les panneaux avaient été installés depuis plusieurs semaines et l'argent dépensé. Il se demande donc dans quelle mesure notre crédit d'investissement approuvé en mai ou juin, et qui dépendait du financement pour 1/3 de Bernex, n'était pas mis en péril par ce décalage chronologique. Il lui

paraissait logique de penser que lorsque le CM de Confignon votait un tel crédit, le CM de Bernex faisait de même à peu près au même moment.

M. Uong répond qu'il a aussi appris cette nouvelle hier. Il est d'accord que les deux communes auraient dû approuver les crédits avant l'exécution des travaux. Mais, il faut rappeler que du côté du CA de Bernex, nous avons reçu leur engagement à participer. Néanmoins, il confirme qu'il aurait été plus logique de disposer de l'approbation formelle des deux CM avant d'engager des travaux.

M. Dunant souhaite revenir sur la remarque concernant la provenance des panneaux solaires, pour rappeler que ce point avait fait l'objet d'un long débat au niveau de la commission et que le vote avait failli ne pas passer, justement pour cette raison, parce que nous n'avions pas la garantie dans l'exposé des motifs que le fournisseur serait européen. La réponse à cette question est donc fondamentale.

M. Taboada revient sur le point de **M. Fournier** pour dire que nous savions que Bernex n'allait pas voter le crédit en même temps que nous, mais pour des questions d'organisation et non de fond. Nous avons effectivement pris ce risque sachant que nous disposions de la lettre d'engagement du CA de Bernex, même si effectivement ce n'était pas eux qui auraient le dernier mot. Nous avons décidé dans la commission des finances d'aller de l'avant pour profiter du créneau des vacances scolaires.

8. Local de vote : élection du/de la Président(e), du/de la Vice-Président(e), du/de la suppléant(e) pour 2017

Le Président rappelle qu'il y a un tournus sur lequel nous nous sommes déjà mis d'accord. Pour 2017, la Présidence tombe sur le PDC qui a déjà ses candidats désignés et sur le PLR qui a aussi ses noms.

M. Guillaume indique que **M. Fournier** est proposé comme Président du local de vote avec comme suppléant **M. De Luca**.

M. Taboada, pour le groupe PLR, propose comme Président **M. Sebastiano Malgioglio** et comme suppléant **M. Diego Taboada**.

Le Président passe alors au vote de la désignation de ces quatre personnes respectivement à la présidence et à la vice-présidence.

L'élection de ces quatre personnes est acceptée à l'unanimité.

Le Président les remercie et précise qu'il y a entre 5-10% des personnes qui se rendent au local de vote, mais que cela reste un moment d'échanges important pour la population.

M. Walder veut ajouter qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec le Président ayant fait 3 votations l'an passé, il a pu remarquer que plus de 150 personnes par exemple se sont déplacées lors de la votation sur l'immigration de masse, et aussi plus de 100 personnes lors des deux autres votations.

9. DM 725 – Présentation du projet de délibération concernant le changement des fenêtres de la mairie et de l'ancienne école et travaux divers

M. **Frauenfelder** indique qu'il s'agit d'un retour de commissions et qu'il a pris note que la commission des constructions préavise favorablement, ainsi que la commission des finances.

M. **Taboada** signale une petite erreur dans la documentation qui ne met pas en cause la position de la commune. Dans son résumé, il a parlé d'un prix de Fr. 8'000.- pour la réfection de la cheminée de la Mairie, alors qu'il s'agit d'un montant de Fr. 17'315.-.



Législature 2015-2020

Délibération N° 725

Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2016

CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA MISE AUX NORMES THERMIQUES DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MAIRIE ET DE LA CRECHE (ANCIENNE ECOLE), AINSI QUE DE DIVERS TRAVAUX

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 13 septembre 2016,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 20 septembre 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 208'000.-- TTC pour la mise aux normes thermiques des menuiseries extérieures de la mairie et de la crèche (ancienne école), ainsi que divers travaux dans ces bâtiments.
- b) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 0847503 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0847331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2026».

Le Président : Joël FRAUENFLEDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

Le **Président** demande alors si quelqu'un veut encore s'exprimer avant de passer au vote. Dans la négative, le Président passe alors au vote.

La DM 725 pour le changement des fenêtres est acceptée à l'unanimité.

10. **Rapport de commission (CAD) pour le Conseil Municipal du 27 septembre 2016 – Pétition du 2 juin 2016 sur les zones réservées**

M. **Frauenfelder** donne la parole à M. **Baier**.

M. **Baier** rappelle que le CM a reçu une pétition datée du 2 juin 2016, qui a été traitée le 21 juin pour être renvoyée à la CAD. Il a donc pris l'initiative de convoquer une séance sur ce sujet le 30 août. Deux étapes se sont imposées : d'abord l'audition des pétitionnaires, puis une délibération à huis clos pour déterminer la position de la commission à ce sujet. Brièvement, il rappelle le contexte, les arguments des pétitionnaires et les arguments de la commission.

Pour le contexte : il serait utile d'avoir une carte de la route de Chancy. Le plan directeur cantonal 2030 a été approuvé et celui-ci prévoit le long de la route de Chancy, une certaine densification avec l'arrivée du tram. Puis, en application de la motion 2278, votée à l'unanimité par le Grand Conseil, le CE a décidé de compléter les moyens à sa disposition pour une future densification et a mis en place un dispositif dit « de zones réservées ». De quoi s'agit-il ? Il existe un article de loi qui permet d'identifier des zones dans un certain périmètre et de refuser à titre conservatoire, pour un délai de 5 ans, les autorisations de construire qui prêteraient des développements futurs. La zone concernée touchait aussi Onex et le CE, au vu des réactions, a fait une petite marche arrière. Il a scindé la zone en deux, une que vous voyez en orange et qui nous concerne, et l'autre en jaune, qui concerne Onex où il y aura une application rigide du refus d'autoriser de construire pendant 5 ans.

L'audition des pétitionnaires : ceux-ci rejettent le bien-fondé de la mesure dite « des zones réservées » sur le périmètre de la commune de Confignon. Ils se réfèrent au plan directeur communal datant de 2000 et quelques, qui ne comporte aucune restriction du droit à bâtir dans cet endroit. Ils constatent surtout que les projets des Cherpines et de Bemex-Est libèrent des terrains à bâtir sur la commune qui ne pourra vraisemblablement pas absorber une autre urbanisation et qui de plus, asphyxiera sa zone villas. Ils se prononcent donc pour un maintien pur et simple de la zone villas le long de la route de Chancy. Ils font enfin valoir un deuxième argument, l'absence de base légale.

La commission en a donc discuté et a relevé les points suivants : le périmètre visé avait fait l'objet d'une résolution du CM lors de l'acceptation du plan directeur cantonal qui prend en compte la fiche A3. Les craintes exprimées à ce moment avaient été prise en compte par M. Longchamp en repoussant l'urbanisation de 300m de chaque côté de la route de Chancy. Ce Conseil avait donc accepté cette nouvelle mouture par une lettre adressée au Grand Conseil. En conclusion, la commission a décidé de maintenir le cap et de ne pas revenir en arrière. Par contre, la commission s'est montrée sensible au 2^e argument des pétitionnaires, soit à la restriction du droit de disposer de son droit de propriété. Elle juge cette restriction excessive en l'état. S'agissant d'une compétence cantonale, la commission suggère au CM de prendre acte et d'accepter le rapport de la commission et dans un deuxième temps, d'adresser ce rapport au Président du Département de l'Aménagement.

Mme Uldry Frossard souhaite apporter des précisions concernant le 2^e paragraphe de ce rapport de la CAD. Elle procède donc à la lecture d'un texte qui relève les points suivants : tout d'abord les députés ne sont pas favorables à un blocage de *toute* autorisation de construire, mais sont étonnés par l'ampleur du périmètre défini et des mesures contraignantes qui l'accompagnent. Puis, elle mentionne la perte économique que cela représente pour les familles concernées et les restrictions excessives du droit de propriété. Elle propose donc au CM de reformuler le 2^e paragraphe du rapport qui sera remis au DALE pour prendre en compte ces remarques.

Le Président résume la position de la manière suivante : d'accord avec le rapport sous réserve de modifications. Il est donc proposé de le renvoyer en commission avant son envoi au DALE.

M. Taboada relève que dans les arguments utilisés aujourd'hui par l'Etat, la motion est utilisée comme un élément fort de la volonté du Grand Conseil de mettre en avant ces zones réservées et est aussi utilisée par le canton vis-à-vis de la Confédération pour d'autres développements. Il relève que bien avant que la terminologie de zones réservées soit utilisée, il a toujours existé dans un plan directeur cantonal la notion pour l'Etat de pouvoir refuser des demandes d'autorisation pour n'importe quoi pendant 2 ans. Par contre, ce qui a semblé inadmissible à la commission c'est de ne pouvoir développer que 40m² sur certaines parcelles. Et puis, concernant l'abattement de Fr. 200'000.-, ceci constitue un chantage par lequel l'Etat demande aux propriétaires de signer sinon il ne délivrera pas, et de plus, mis en fin de document, juste avant publication.

Concernant la densification, il souhaite relever que dans cette zone montrée à l'écran, plus de 60% des zones ont déjà des servitudes et on ne peut construire plus qu'un bâtiment ou un logement. Dire que les familles ne peuvent agrandir ou créer du logement n'est pas vrai. Avec ou sans zones réservées, il y a potentiel de dévalorisation des zones villas par l'usage de la terminologie « zone de développement ». C'est-à-dire que c'est l'Etat qui met les règles du jeu sur le plan financier.

Mme Uldry Frossard répond qu'elle ne conteste pas l'existence de servitudes, mais que rien n'empêche les propriétaires de diviser leur parcelle et de donner à leurs enfants une partie de leur terrain pour qu'eux-mêmes puissent construire.

M. Taboada, rejoint par **le Président**, jugent qu'il ne faut pas ici refaire le débat, mais décider de ce que nous allons faire du rapport.

M. Walder fait part d'un point de procédure : la CAD ayant approuvé à l'unanimité ce rapport, le renvoyer en commission n'a aucun sens. On peut par contre entrer en matière sur des amendements éventuels.

M. Baier félicite **Mme Uldry Frossard** pour son travail détaillé, mais ceci dit, il rappelle qu'il a présenté une stratégie, celle de ne pas entrer dans les détails. D'une part, il y a la volonté du CM de maintenir les décisions prises précédemment concernant cette zone et d'autre part, émettre la réserve que les restrictions apportées à la propriété sont non proportionnelles aux buts poursuivis. Un renvoi en commission serait une erreur, car changerait complètement la stratégie.

M. Dunant veut juste préciser que dans le rapport son prénom est Samuel et non André, et qu'il était remplacé par **M. Taboada**.

Le Président propose donc de voter le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est refusé par 14 oui, 2 abstentions et 2 non.

Le Président demande ensuite qui accepte le rapport et son envoi au DALE.

Le rapport (et son envoi au DALE mentionné dans le rapport) est accepté par 15 oui et 2 abstentions.

11. DM 731 – Projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2017 et le budget des investissements 2017 – fixation du centime additionnel

M. Uong fera une brève présentation, car le sujet sera étudié dans tous les détails d'abord par la commission des finances, et aussi par toutes les autres commissions pour la partie qui les concerne.

Le budget d'investissement s'élève à Fr. 1'357'000.-. Cela signifie que par rapport à notre niveau d'autofinancement et grâce aux amortissements habituels qui s'élèvent à Fr. 2'663'747.- nous aurons un excédent de financement de Fr. 1'311'747.- qui nous permettra de continuer à rembourser nos dettes, avec un million prévu l'an prochain. Pour le budget de fonctionnement, il faut rappeler que nous sommes toujours dans un plan quadriennal qui nous oblige pour 2017 à avoir un budget à l'équilibre. Ce sera le cas avec des charges 2017 qui s'élèveront à Fr. 14'147'389.- et des recettes de Fr. 14'154'389.-, soit un petit excédent de l'ordre de Fr. 5'000.-.

Si on regarde maintenant les recettes générées en grande majorité par les personnes privées, elles correspondent à un montant de Fr. 12'158'152.-. Le fonds de péréquation intercommunal s'élève à un peu plus de Fr. 1'100'000.- et si vous avez du temps pour lire l'explication dans le détail, l'indice de capacité financière de la commune augmente avec le bénéfice obtenu et par conséquent entraîne une baisse assez sensible de l'apport du fonds de péréquation intercommunal. Les autres postes sont assez modestes, on peut préciser que la péréquation financière intercommunale se monte à Fr. 500'000.- et reflète le calcul des impôts entre la commune de domicile et la commune du travail. Au total, les recettes prévues sont de Fr. 12'158'152.- et on peut voir que Confignon dépend essentiellement des impôts des personnes physiques (85%).

Au niveau des charges, que vous voyez ventilées dans plusieurs secteurs, dont l'administration générale avec plus de 3 millions, la sécurité publique avec Fr. 975'000.-, avec l'enseignement et la formation Fr. 1'600'000.-, la culture et les loisirs un peu plus d'un million, la prévoyance sociale Fr. 3'800'000.-, le trafic Fr. 1'200'000.-, la protection de l'environnement Fr. 1'600'000.-, ainsi que toutes les charges imputées aux finances et aux impôts qui s'élèvent à Fr. 761'000.- environ. Au total, un peu plus de 14 millions. En résumé, on peut donc voir que les postes les plus importants sont l'administration d'une part et la prévoyance sociale d'autre part (27%). Il faut encore ajouter que les charges de l'an prochain seront affectées par la mise en place de la nouvelle structure du personnel (PACRA) pour laquelle deux personnes ont déposé la demande et aussi par la mise en place pour les bâtiments des nouvelles normes d'économie d'énergie.

M. Baier sans vouloir faire un débat de détails qui revient à la commission des finances, il remarque que lorsque l'on est dans les chiffres rouges, la réserve pour les débiteurs

douteux augmente. Il voudrait savoir si pour le budget 2017, on pourrait avoir une information sur une augmentation ou une diminution de cette réserve.

M. Uong répond qu'au moment où est établi le budget, on se base sur les informations communiquées par le département des finances. Mais peut-être **M. Kunz** pourrait-il répondre plus précisément ?

M. Kunz précise que pour le budget 2017, tout ce qui est reliquat d'impôts s'établit à ~ Fr. 35'000.-, soit la différence entre les recettes 2016 et 2017. On provisionne 30%, donc nous n'avons que Fr. 100'000.- de plus sur les personnes physiques. Mais ce que l'on ne sait pas à ce jour, c'est si la structure du reliquat reste la même et nous ne disposerons de cette information qu'à la clôture des comptes 2016. La seule chose que l'on peut dire, c'est que le chiffre de Fr. 35'000.- correspond à la hausse des impôts que nous avons maintenant.

M. Taboada revient sur la présentation pour relever qu'il y a 14 millions de charges pour 12 millions de revenus. De quelle nature sont les 2 millions manquants ?

M. Kunz précise que ces deux millions, ce sont toutes les autres recettes que nous avons dans les autres secteurs d'activité (locations, soirées organisées, aides, etc...) Vous avez vu le poste principal des revenus (90), mais il y a toutes les autres natures comptables.

M. Frauenfelder indique que deux séances de la commission des finances sont prévues pour examiner ce budget en détail, ainsi que dans chaque commission pour la partie qui la concerne, il propose donc de voter maintenant le renvoi en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité

M. Uong demande si le CM doit aussi voter pour l'envoi aux autres commissions de la partie du budget les concernant.

M. Kormann demande, si chaque commission doit se pencher sur sa partie, s'il y a un délai de retour ?

Le Président informe que l'examen du budget est prévu pour le 3 novembre, chaque commission devra s'assurer en conséquence que le travail a été fait.

M. Taboada ajoute que pour la deuxième séance, si des montants devaient être modifiés, il sera important d'avoir le retour de toutes les commissions avant cette date.

12. **DM 732 – Projet de délibération concernant l'acquisition de véhicules pour les services extérieurs (tracteur, véhicule multi usages)**

Le Président passe directement la parole à **Mme Jay**.

Mme Jay se propose de faire un résumé, même si l'exposé des motifs synthétise bien les caractéristiques de la flotte actuelle des véhicules pour les extérieurs et leur besoin. Cette demande concerne dans un cas, le renouvellement d'un véhicule qui arrive en fin de vie et d'autre part, l'acquisition d'un véhicule supplémentaire dans le but d'améliorer l'efficacité du travail

des extérieurs, sans avoir à attendre sur des disponibilités. Il s'agit donc du remplacement d'un tracteur qui n'est plus homologué actuellement, d'un véhicule complémentaire (pendant du Toyota) qui pourra être affecté au déneigement et saler avec un dosage optimal, ce qui entre dans notre politique environnementale et d'un véhicule léger (Fiat Doblo) pour le transport de petits matériels ne nécessitant par l'emploi de véhicules plus gourmands en énergie. Ce qui est présenté est donc une demande de crédit d'investissement de Fr. 114'000.- pour un plan d'investissement prévu de Fr. 150'000.-. D'autre part pour le Fiat Doblo, un leasing qui touchera le compte de fonctionnement.

La proposition qu'elle fait est de voter sur le siège pour cette demande de crédit.

M. Frauenfelder propose de voter l'entrée en matière, puis de voter sur le siège.

Pour l'entrée en matière, le PDC, le PLR et Voix de Gauche entrent en matière.

M. Taboada a une question avant de passer au vote sur le siège. Pourquoi le leasing ?

Mme Jay/ M. Kunz répondent qu'en-dessous de Fr. 50'000.- les achats sont toujours faits en leasing car l'amortissement est très rapide, sur 4 ans. De plus, le marché est aujourd'hui très intéressant et la commune ne « gâche » pas de liquidités. La réflexion est plus financière.

Mme Uldry Frossard aimerait savoir s'il est prévu à moyen terme de mutualiser les acquisitions et utilisations des véhicules des services d'entretien des communes d'Onex, Bernex et Confignon ? Notamment les véhicules lourds.

Mme Jay répond que dans une telle problématique, le problème c'est que quand il y a de la neige, il y en a partout au même moment. Il serait donc impossible de répondre aux demandes des communes en question. Par ailleurs, il faut bien voir qu'il n'y a que le nom d'intercommunalité, car jusqu'à présent, dans le Centre de Voirie, chaque commune détient ses véhicules, son sel, etc...C'est une chose qu'il ne serait pas facile à mettre en place, d'autant que les besoins sont partout en même temps.

M. Kormann remarque que nous avons déjà Fr. 6'600.- de rabais de flotte sur Fr. 23'000.-, il ne pense pas que l'on pourra faire mieux en annonçant des achats en commun.

Mme Pawlowska demande si les anciens véhicules seront liquidés ou gardés, et si la Toyota est gardée, pourquoi acheter la Fiat ?

Mme Jay répond qu'il s'agit d'un achat de complément et que pour les petites courses, la Fiat est plus appropriée en termes de coût de carburant, pour tous les transports de petit matériel. De plus, le besoin d'une flotte plus importante se justifie par l'entretien des bords de l'Aire dont nous avons la charge.

Mme Pawlowska demande alors si on a considéré l'achat d'un véhicule électrique pour ces tâches ?

Mme Jay rappelle que par rapport à la gestion des batteries, une réflexion a eu lieu sur le déchet que représente une batterie. Sur ce type de véhicule, les problématiques liées à l'autonomie et à l'élimination l'ont emporté.

M. Taboada s'excuse d'avoir posé la question du leasing, son intention n'était pas de lancer un débat de commission, mais de mieux voter sur le siège.

Le Président le remercie ; pour sa part, il juge positif ce bout de débat pour nous aider à nous déterminer et pense que chacun est maintenant plus au clair sur ce qu'il va voter. Il propose donc de voter sur le siège, puis éventuellement sur le renvoi en commission.

Le vote sur le siège est accepté par 13 oui, 3 non et une abstention.

Le Président lit la délibération depuis le « Décide » et ouvre le débat avant de passer au vote.



Législature 2015-2020
Délibération N° 732
Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2016

ACQUISITION VEHICULES POUR LES SERVICES EXTERIEURS UN TRACTEUR JOHN DEERE X950R ET UN VEHICULE DE SERVICE MULTI-USAGE ISUZU D-MAX SPACE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE

par 14 oui et 3 non

1. D'accepter la demande de crédit d'investissement d'un montant de Frs. 114'000.- (T.T.C.) pour l'acquisition d'un tracteur John Deere X950R et d'un véhicule de service multi-usage Isuzu D-MAX SPACE.
2. De comptabiliser la dépense sur le compte d'investissement 6261.506 et de le porter à l'actif du bilan.
3. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2017 à 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif de contracter un leasing sur quatre ans auprès d'une institution bancaire pour l'acquisition du véhicule de service Fiat Doblo Work.

Le Président : Joël FRAUENFLEDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

M. Kormann remarque qu'au-dessus du Décide, il y a des choses fausses. Il faut supprimer les 2 lignes qui concernent les préavis des commissions qui n'ont pas eu lieu.

M. Baier rappelle qu'il a voté pour le renvoi en commission. A partir du moment où il est minorisé, il estime avoir le droit de poser des questions. Il ne comprend pas pourquoi on fait en même temps un leasing et un crédit d'investissement. Selon lui, si on votait pour un leasing, il ne devrait y avoir que le point 4, si on vote pour un crédit d'investissement, il n'y a que les points 1 à 3. Sa proposition d'amendement est donc de voter sur un leasing qui va dans une dépense de fonctionnement.

M. Kunz donne raison à **M. Baier** sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un investissement. Cependant il s'agit d'un acte que le CA doit signer avec un institut bancaire et il faut donc l'autoriser à signer cet acte. Maintenant, on peut enlever ce point 4 si vous préférez.

M. Guillaume ne comprend pas **M. Baier** sur ce point. Nous avons toujours souhaité que le CA soit transparent vis-à-vis du CM, en mettant tous les actes, dont des leasings et des autorisations, sur la table. En l'occurrence, c'est ce qui a été fait par l'Administration.

M. Taboada pense que la Surveillance des communes nous dira bien si ce document est valable ou pas. Il souhaite attirer l'attention sur le fait que ce montant était prévu dans le tableau d'investissements. Ce point 4 ne devrait pas modifier notre décision de voter ; si la Surveillance des communes estime que cela ne peut pas paraître dans une délibération de ce type-là, on reviendra vers vous et on modifiera.

Mme Gabus-Thorens lit la loi sur l'Administration des communes. Dans les fonctions délibératives, les crédits d'investissement ne mentionnent pas les leasings... Mais en fait, on demande ici un accord que le CM n'a pas besoin de donner. Le CA aurait pu faire les choses sans demander formellement un accord, une délibération. Mais en l'occurrence, il y a une partie d'investissement et une partie fonctionnement, et nous allons donc au-delà de ce qui est demandé. Mais cela ne saurait conduire à une nullité de la décision.

M. Kunz ajoute que depuis 3 semaines, nous sommes tenus d'indiquer toutes les charges de fonctionnement inhérentes à l'acquisition de matériel ou d'investissement. Mentionner cette ligne aide donc à la compréhension du fait que vous acceptez une charge de fonctionnement de Fr. 4'900.- par an.

Le Président propose donc de voter cette délibération telle quelle, même si elle mélange les poules et les canards.

Le projet de délibération est accepté par 15 oui et 2 non.

M. Fossati souhaite que l'on indique la durée du leasing, soit 4 ans.

Le Président passe alors au vote de la délibération 732 qu'il a déjà lue et à laquelle on ajoutera sur 4 ans.

La DM 732 est acceptée par 14 oui et 3 non.

13. Questions

M. Kormann a une question qu'il relaie pour le groupe Voix de Gauche. Suite aux questions de plusieurs communiens sur des rumeurs persistantes quant à la démolition de certains immeubles

au chemin des Hutins, la question suivante est posée au CA. Pourrait-il informer le CM sur la nature et l'état d'avancement des projets qu'il envisage avec la Fondation pour le logement au sujet des petits immeubles du chemin des Hutins, en particulier le secteur 5 et 7 ou 7 et 9 du chemin des Hutins. Une réponse documentée est attendue pour le prochain CM.

Mme Jay en prend note pour le prochain CM.

M. Taboada a une question relative aux zones bleues /macarons. A quelle date seront-elles mises en œuvre sur la Commune ?

Mme Jay répond qu'il y a l'enquête publique avec 30 jours de délai légal d'opposition. Ensuite, il s'agit de voir si le temps nous permettra de poser la peinture. Nous faisons au mieux avec Bernex et c'est tout ce qu'elle peut dire. Nous mettons la pression sur la DGT pour que sitôt le délai de 30 jours écoulés, on agisse au plus vite.

M. Guillaume a une question relative à l'éclairage de la place du village. Qu'en est-il ?

Mme Gabus-Thorens indique qu'il y a eu quelques difficultés, mais normalement la demande aurait dû être déposée. Il y a eu des problèmes au Département et il semblerait que la demande n'est toujours pas déposée. Elle n'imagine pas que nous ayons l'éclairage avant le début du printemps.

M. Guillaume aimerait connaître le type de difficultés rencontrés.

Mme Gabus-Thorens explique que les lignes de lumière qui ont été installées nécessitent aussi une autorisation, de même que « les 2 piquets de stade de foot » de la place ». Ensuite, nous n'avons pas déposé tout de suite, car nous avons constaté que le sol n'était pas en très bon état, ce qui nous a amené à une réflexion sur le matériau et devait-on en changer, mais il fallait aussi considérer les arbres, etc...Au bout de plusieurs réflexions et discussions avec plusieurs entreprises, nous sommes arrivés à la conclusion de garder la même matière et de corriger le tout. Pourquoi autant de temps ? Parce que nous avons voulu déposer une seule demande d'autorisation pour le tout et cela a pris du temps.

M. Fournier informe que la semaine passée était la semaine de la démocratie avec une série de manifestations autour de ce thème pour inciter les jeunes à une participation civique. Confignon est active dans ce domaine puisqu'elle s'est dotée d'EasyVote et que nous subventionnons le parlement des jeunes. Dans ce cadre, l'Union des villes genevoises organisait une table ronde pour débattre sur le thème « Comment les élus peuvent-ils favoriser la participation des jeunes à la vie politique grâce aux nouvelles technologies ? » Il aimerait savoir si la commune ou le CA avait reçu cette information ou une invitation pour cette table ronde ?

Mme Gabus-Thorens répond qu'elle n'a rien vu de ce genre.

14. Propositions individuelles et divers

Néant.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu à 20h00 précises et il remercie chacun pour son travail et son attention.

Le Président lève la séance à 23 heures.

Joël FRAUENFELDER

Président



Maxime WALDER

Secrétaire

